# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 22 JUIN 2026

**Accueil :**

Monsieur le **PRESIDENT**, souhaite la bienvenue à Madame la **SYNDIQUE**, Messieurs les membres de la Municipalité, Mme la **BOURSIERE**, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, au représentant de la presse, au public à cette dernière séance du Conseil communal 2026.
Il rappelle que la séance sera toujours enregistrée et protocolée par la secrétaire. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

## 0. Ordre du jour

Aucune modification n'est demandée.

## 1. Appel

**Membres excusés** : A. **SEMIR**, L. **BALDISSEROTTO**, V. **CHAMOT FURIANI**, C. **ECKNAUER**, O. **GEORGE**, L. **JATON**, D. **LE CREFF**, L. **ZELLER**

**Présents :** 27

Le quorum fixé étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

## 3. Communications générales du Président *(texte remis par ce dernier)*

Chers collègues,

Les décisions prises par notre Conseil pour la Législature 2021–2026 – ont été :

- Préavis municipaux / Total documenté (2021–2026) : 49 préavis
- Procès-verbal PV / Total 2021–2026 (partiel) : 26 PV
- Élections communales / 4 scrutins communaux principaux
- Élections fédérales et cantonales pendant la législature : 25 votations (fédérales/cantonales)

En Conclusion la législature 2021–2026 du Conseil communal de Morrens se caractérise par :

- Une activité soutenue d'environ 5 séances par an.
- Une production régulière de préavis structurants entre 8–12/an.
- Une charge politique stable,

En regroupant les préavis par nature, on obtient les grandes catégories suivantes :

1. **Investissements et crédits (dominant)**
   •crédits d'étude (salle de gym, UAPE)
   •crédits d'investissement (routes, bâtiments, collecteurs)

•crédits complémentaires ou extrabudgétaires

Fréquence estimée : à 45% C'est la catégorie la plus importante.

2. **Finances et gestion budgétaire**
   •budget annuel
   •comptes de l'exercice
   •arrêtés d'imposition

Fréquence : 25% Préavis récurrents (chaque année)

3. **Règlements et statuts**
   •règlements communaux (arbres, eau, etc.)
   •modifications de statuts d'associations intercommunales

Fréquence : 15%

4. **Projets intercommunaux et stratégies**
   •associations de communes (STEP, SDIS, ARASPE)
   •stratégies régionales

Fréquence : 10%

5. **Cas ponctuels / exceptionnels**

   •commémorations

   •acquisitions foncières spécifiques

Fréquence : faible 5%

Et c'est pour cela que vous êtes là, au premier échelon de la politique et je vous en remercie.

Je remercie :

Les Municipaux et toutes les personnes qui ont préparé et œuvré au Préavis Municipal, tout comme pour l'adoption des comptes et pour la gestion ! Toujours Très achalandé et complet !

Je remercie, Les Commissions permanente qui ont fait un très bon travail et dans les délais MERCI, un grand MERCI pour la bonne qualité de vos rapports !

Je vous souhaite un bon Conseil communal.

## 4. Communications de la Municipalité

**Mme S. HULAAS Syndique** (*texte remis par cette dernière*)

Plan d'affectation communal

La DGTL (direction générale du territoire et du logement) a accepté l'abrogation de la zone réservée communale. Cette décision est encore affichée au pilier public et entrera en vigueur dès la fin du délai d'affichage si aucun recours n'est déposé, ce qui devrait être le cas.

En ce qui concerne une éventuelle enquête complémentaire pour les deux dossiers dont nous avons contesté l'affectation en zone agricole, le Canton nous a promis une réponse à mi-juillet prochain.

Financement de la salle de gymnastique et de l'UAPE

Depuis le dernier Conseil communal du mois de mai, nous avons abordé plusieurs banques ainsi qu'un courtier en finances. Nous disposons à ce jour d'une confirmation et de trois offres émanant d'établissements bancaires avec des taux d'intérêt en-dessous du pourcent pour du court terme et à 1.69% à 10 ans.

L'offre du courtier nous indiquera si des établissements institutionnels tels que des caisses de pension, par exemple, arrivent à proposer des taux encore plus bas.

Projet de développement de la parcelle 1070 en vue de la construction d'un EMS

Nous avons reçu il y a quelques jours la deuxième estimation foncière mandatée par la fondation Nos Pénates et la Canton. La méthode d'estimation retenue est différente de la première expertise et plusieurs options de densification ont nouvellement été retenues, ce qui a une incidence sur le prix du terrain et la rente de superficie qui en découle.

Nous devons rencontrer la fondation nos Pénates fin juillet afin de discuter chiffres et nous verrons sur quels éléments nous pourrons nous entendre à cette occasion.

Pour ce qui est du rachat d'une portion de la parcelle 542 appartenant à l'hoirie Gavin, le morcellement du terrain pose problème et risque de retarder, voire d'empêcher, cette opération. En effet, la division hors zone à bâtir de la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a constaté la présence d'aménagements non autorisés en zone agricole et s'oppose au morcellement pour cette raison. Nous précisons que ces aménagements avaient été autorisés par la commune à l'époque et qu'ils bénéficient en principe d'un statut de droits acquis car antérieurs à 1993 (art. 25 al.5 LAT *loi sur l'aménagement du territoire*). Nous évaluerons prochainement avec la notaire de l'hoirie quelles sont les mesures à prendre.

**M. F. GEX**

Pas d'information.

**M. L. LAPERRIERE** (*texte remis par ce dernier*)

Plan d'affectation communal

La DGTL (direction générale du territoire et du logement) a accepté l'abrogation de la zone réservée communale. Cette décision est encore affichée au pilier public et entrera en vigueur dès la fin du délai d'affichage si aucun recours n'est déposé, ce qui devrait être le cas.

En ce qui concerne une éventuelle enquête complémentaire pour les deux dossiers dont nous avons contesté l'affectation en zone agricole, le Canton nous a promis une réponse à mi-juillet prochain.

Financement de la salle de gymnastique et de l'UAPE

Depuis le dernier Conseil communal du mois de mai, nous avons abordé plusieurs banques ainsi qu'un courtier en finances. Nous disposons à ce jour d'une confirmation et de trois offres émanant d'établissements bancaires avec des taux d'intérêt en-dessous du pourcent pour du court terme et à 1.69% à 10 ans.

L'offre du courtier nous indiquera si des établissements institutionnels tels que des caisses de pension, par exemple, arrivent à proposer des taux encore plus bas.

Projet de développement de la parcelle 1070 en vue de la construction d'un EMS

Nous avons reçu il y a quelques jours la deuxième estimation foncière mandatée par la fondation Nos Pénates et la Canton. La méthode d'estimation retenue est différente de la première expertise et plusieurs options de densification ont nouvellement été retenues, ce qui a une incidence sur le prix du terrain et la rente de superficie qui en découle.

Nous devons rencontrer la fondation nos Pénates fin juillet afin de discuter chiffres et nous verrons sur quels éléments nous pourrons-nous entendre à cette occasion.

Pour ce qui est du rachat d'une portion de la parcelle 542 appartenant à l'hoirie Gavin, le morcellement du terrain pose problème et risque de retarder, voire d'empêcher, cette opération. En effet, la division hors zone à bâtir de la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a constaté la présence d'aménagements non autorisés en zone agricole et s'oppose au morcellement pour cette raison. Nous précisons que ces aménagements avaient été autorisés par la commune à l'époque et qu'ils bénéficient en principe d'un statut de droits acquis car antérieurs à 1993 (art. 25 al.5 LAT *loi sur l'aménagement du territoire*). Nous évaluerons prochainement avec la notaire de l'hoirie quelles sont les mesures à prendre.

**M. E. LEHNHERR** (*texte remis par ce dernier*)

Le collège de la Marionnaz a eu le droit à quelques rénovations qui ont ravis les enseignantes. Une cuisine flambant neuve ainsi que du nouveau mobilier ont été installés dans la salle des maîtres. Le sol en moquette qui persistait encore au rez-de-chaussée a été remplacé par un sol en PVC. Nous avons eu de nombreux retours des enseignantes qui sont enchantées par ces rénovations. De plus, les travaux ont pu être faits pendant les relâches de février afin de déranger au minimum les cours. Tout s'est déroulé sans encombre et les travaux ont pu se terminer à temps grâce à l'organisation hors pair de la société Habitat & Confort et l'efficacité de nos employés communaux.

La mise en conformité de la salle de gym s'est déroulée durant les mois de janvier et février. Trois devis avaient été demandés : un tout premier à Busch SA pour un montant total de 52'343.-, un deuxième à Robin Du Bois Dorthe SA pour un total de 44'322.-, et un dernier à K-Hut Sàrl pour un total de 38'993.-. À la suite des devis, l'entreprise K-Hut Sàrl a été choisie afin d'entreprendre les travaux. A la demande des enseignantes, une séparation a été ajoutée afin de séparer les vestiaires des filles et des garçons. Ceci est venu ajouter une plus-value qui donne un prix final pour les rénovations de 40'104.-. Il est à noter que cet ajout n'avait été exigé ni par la directrice de l'EPS Madame Dorthe, ni par le représentant du Canton M. Swysen. À

la suite des travaux, les cours de gymnastique ont pu reprendre le 11 mars. Tous les cours des élèves de Morrens se déroulent maintenant ici-même.

Concernant les transports scolaires, nous allons changer de prestataire pour la rentrée d'août. Ce ne sera plus Car Postal, mais la société taxi Romontois SA qui s'occupera de véhiculer les élèves. Ce prestataire a été choisi à la suite d'un appel d'offre sur les marchés publics. Il remplissait tous les critères en étant au meilleur prix.

Courant avril, le toit du collège de la Combe se verra couvrir de panneaux photovoltaïques afin de profiter de cette toiture plate idéalement exposée.

Les horaires des cours devront changer l'année prochaine. Toutes les périodes se verront décalées plus tard dans la journée. Ceci fait suite à la demande des TL car ils avaient dû dédoubler un bus afin de véhiculer les élèves venant de Froideville sur Cugy. Ceci permettra de supprimer ce bus qui coûte très cher aux TL.

Pour finir, l'année prochaine, toutes les classes de la Marionnaz et de la Marionnette seront pleines. Nos modulaires seront donc encore une fois bien utiles.

**M. F. STAEHLI**

Forêts

Beaucoup d'arbres sèchent actuellement et des coupes de sécurité ont été effectuées au bord des chemins. Le garde forestier surveille attentivement la situation pour que les promenades officielles soient sécurisées.

## 5. Ajustement du bilan par suite du passage à MCH2 et adoption des comptes de l'exercice 2025 – préavis 07/26

M. **LE PRESIDENT** précise que les Conseillers ont tous reçu le dossier et leurs annexes et soumet au vote du Conseil la possibilité de passer en revue chaque chapitre ou de se rendre directement aux conclusions.

Au vote à main levée le Conseil décide de passer directement aux conclusions.

Mme la **SYNDIQUE** nous présente le résumé de ce qui a influencé de manière notoire le résultat des comptes 2025 qui étaient bien meilleurs que le budget, (au bas de la page 13 du préavis) puis nous lit les conclusions.

M. X. **PERRIN** nous lit les conclusions de la COFIN.

Aucune question n'est posée.

**Le Conseil décide :**

| |
|---|
| D'approuver les comptes communaux et le bilan pour l'année 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière |

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant :
**L'UNANIMITE moins 1 NON**

## 6) Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025

Mme la **SYNDIQUE** nous lit les conclusions du rapport de gestion.

M. J. **CARDONA,** nous lit le préambule et les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Pas de questions.

**Le Conseil décide :**

| |
|---|
| D'adopter le rapport de gestion de la commune pour l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière |

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant :

**L'UNANIMITE moins 1 NON**

## 6. Divers et propositions individuelles

M. le **PRESIDENT** prend la parole : (*texte de ce dernier*)

Mesdames, Messieurs, Chers Conseillers communaux,

C'est avec une profonde reconnaissance et une grande émotion que nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage à celles et ceux qui ont consacré une part précieuse de leur vie au service de notre commune.

Être Conseiller communal ou Municipal, ce n'est pas seulement occuper une fonction.

C'est avant tout un engagement, une responsabilité, et souvent un véritable sacerdoce. C'est donner de son temps, de son énergie et de ses compétences pour le bien commun, parfois au détriment de sa vie personnelle, toujours avec le souci de servir l'intérêt général.

Durant de nombreuses années, vous avez mis vos compétences, vos idées et votre expérience au service de notre collectivité. Par votre travail, votre rigueur et votre sens du devoir, vous avez contribué à façonner notre commune telle que nous la connaissons aujourd'hui. Vos décisions ont eu un impact concret sur la qualité de vie de nos habitants, sur le développement de nos infrastructures, et sur la cohésion sociale qui nous unit.

Votre engagement a été marqué par des valeurs essentielles : la loyauté, le respect, le dialogue et la persévérance. Dans les moments faciles comme dans les périodes plus complexes, vous avez su faire preuve de responsabilité et garder le cap, toujours guidés par l'intérêt de la communauté.

Au nom de toute la commune, je tiens à vous adresser un immense merci. Merci pour ces années de bon et loyaux services. Merci pour votre investissement constant. Merci pour votre disponibilité, votre écoute et votre dévouement.

Votre action laissera une empreinte durable dans l'histoire de notre commune. Et même si vous quittez aujourd'hui vos fonctions, l'esprit de votre engagement continuera d'inspirer celles et ceux qui vous succéderont.

Je demande aux personnes sortantes de se lever.

Nous vous souhaitons, pour la suite, beaucoup de satisfaction, de sérénité et de beaux projets personnels. Mais surtout, nous espérons que vous garderez toujours un lien particulier avec cette commune que vous avez si bien servie.

À l'âge de 18 ans, pendant que certains hésitaient encore entre une grasse matinée et un café, toi, Daniel, tu prenais déjà des décisions pour la commune !

45 ans plus tard, te voilà prêt à raccrocher… mais on se demande bien comment tu vas faire sans ces réunions, sans dossiers et sans ces débats passionnés qui mettaient toujours un peu de piment dans tes soirées !

Tu as traversé les époques, les modes, les projets… probablement même quelques stylos à bille et piles de classeurs

Mais surtout, tu l'as fait avec constance, humour et une belle dose de positivité.

Alors aujourd'hui, on ne te dit pas adieu… on te dit simplement : bravo pour ce marathon communal parfaitement tenu… et bonne chance pour ta nouvelle vie, où la seule urgence sera de choisir entre café ou apéritif ! MERCI Daniel et prend soin de Toi ! Merci à vous Tous

Un immense merci à Alexandra, notre secrétaire, qui prend aujourd'hui sa retraite du Conseil !

Après d'innombrables procès-verbaux rédigés avec rigueur, des convocations envoyées avec une précision d'horloge suisse, et une patience à toute épreuve face à nos délais parfois… créatifs, tu laisses derrière toi un travail remarquable.

Tu as été la mémoire, l'organisation et souvent le calme au milieu de nos débats.

Merci pour ton professionnalisme, ton engagement et ta bonne humeur au fil des années.

Nous te souhaitons une retraite remplie de liberté, de repos bien mérité… et surtout sans PV à rédiger ! Encore merci pour tout, Alexandra

Je voulais vous remercier pour votre collaboration lors de nos projets communs futurs.

Votre contribution est essentielle et va grandement contribuer au succès de notre travail.

Je vous remercie de votre confiance et j'espère que nous aurons l'occasion de travailler ensemble à nouveau dans le futur

Il manque un suppléant pour l'ASICE et un pour le SDIS, il en reparlera lors de la première séance de la nouvelle législature.

Mme la **SECRETAIRE** rappelle aux membres qu'ils n'oublient pas de soumettre leurs décomptes du 1er juillet 2025 au 22 juin 2026.

M. J.-D. **CHAMOT** aurait une remarque, il était déjà intervenu pour la limitation de vitesse au chemin Crochet. Ce chemin est limité à 30km/h et de nombreux automobilistes ne le respectent pas. Il souhaiterait que l'on mette en place une signalisation plus efficace voire des modérateurs de vitesse car il y a de nombreux enfants qui jouent sur cette route.

M. F. **GEX** transmettra le message à son successeur.

Mme la **SYNDIQUE** procède aux remerciements au terme de cette législature, le Collège municipal doit se séparer de deux de ses membres. Elle souhaiterait remercier ses deux collègues qui quittent la Municipalité, soit Messieurs Frédéric Gex et Lucien Laperrière et leur remettre une petite attention de la part de la Muncipalité après ces cinq voire dix années passées ensemble.

Elle transmet un mot personnalisé à chacun.

L'Assemblée applaudit les Municipaux sortants.

Le Président nous remercie.

La séance se termine à 20h59

Approuvé en séance du .....

**BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

Stéphane Ayer — Alexandra Piot Venizelos